

## PROCÉDURE DE DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DES ÉPREUVES

# BACCALAURÉAT et DNB A L'ÉTRANGER - Zone Europe sud-est

#### TRÈS IMPORTANT

La demande d'aménagement est adressée par l'établissement scolaire du candidat (ou établissement de référence pour les candidats individuels) au Conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC) de l'ambassade de France.

### 1. Contact du bureau du handicap de la direction des examens et concours (DEC 10)

BACCALAUREAT (1ère et Terminale)	dec-csh1@ac-lyon.fr
DNB	dec-csh3@ac-lyon.fr

#### 2. Publics concernés

- ► Candidats des centres scolaires à l'étranger (établissements homologués par le MENJS).
- ► Candidats individuels à l'étranger.

#### 3. Identification du dossier à compléter

DOSSIER A COMPLÉTER	SITUATION DU CANDIDAT
	Je suis <b>redoublant</b> je souhaite d'autres aménagements que l'année précédente.
Procédure complète	Je suis bénéficiaire d'un PAP, PAI, PPS avec avis médical mais je souhaite demander d'autres aménagements.
	Je ne suis pas bénéficiaire d'un PAP, PAI ou PPS.
	Je souhaite formuler une première demande d'aménagements.
	Je présente une limitation temporaire d'activité.
Procédure simplifiée	Je suis <b>redoublant</b> et je souhaite les mêmes aménagements que l'année précédente.
	Je suis bénéficiaire d'un PAP, PAI, PPS avec avis médical.

#### 4. Circuit que la demande doit suivre en fonction de la situation du candidat pour les centres à l'étranger

La demande d'aménagement est adressée par l'établissement scolaire du candidat (ou établissement de référence pour les candidats individuels) au Conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC) de l'ambassade de France.

## 5. Notification d'aménagements destinée au candidat ou son représentant légal

<u>La notification d'aménagements</u> est générée par le bureau du handicap (DEC 10) **qui a valeur de décision de l'autorité administrative (rectorat).** 

**Pour les candidats scolarisés**, elle est publiée sur Cyclades aux établissements de scolarité qui ont la charge de la remettre au candidat ou à son représentant légal.

**Pour les candidats individuels, non scolarisés**, la notification d'aménagements est déposée sur son compte Cyclades. Un envoi est aussi effectué sur son adresse mail renseignée lors de l'inscription.